

VII. Résumé et conclusion

La vérification des accords de limitation des armements se complique peu à peu, à mesure que les objets visés par les ententes deviennent plus petits, plus mobiles et plus nombreux et qu'il y a dans leur milieu plus d'éléments qui leur ressemblent. Comme les objets deviennent plus difficiles à détecter, à identifier et à compter au moyen de la télé-détection, et à distinguer par rapport à d'autres objets semblables autorisés par les traités, la vérification dépend davantage, pour être efficace, de mesures de coopération telles que les IP, la déclaration d'emplacements et d'unités, et la présentation de listes nominatives des membres du personnel. Ces mesures seront de plus en plus «intrusives» et elles généreront toujours davantage les parties, qui craindront pour leurs informations confidentielles et subiront des dépenses à l'avenant.

Le degré de difficulté s'accroît à mesure que l'on va des gros missiles à base fixe, des sous-marins et des bombardiers lourds, dont les accords SALT limitent le nombre, pour passer aux missiles mobiles visés par le Traité sur les FNI. Viennent ensuite les armes conventionnelles, plus petites, plus mobiles et plus nombreuses, qui sont autorisées par le Traité sur les FCE. Mais c'est la vérification des effectifs en personnel militaire qui posera le plus de difficultés, car les éléments visés (les soldats) sont petits, mobiles, faciles à dissimuler et facilement confondus avec des objets autorisés qui leur ressemblent. Les effectifs permis seront très nombreux, et il ne sera pas possible de fixer à chaque militaire une plaque d'identité permanente, ou d'assister au retrait de l'active de toutes les unités rayées des cadres.

On pourra peut-être utiliser l'information recueillie au sujet de gros objets observables (gros armements, immeubles, véhicules et autres éléments présents dans les bases militaires) pour faire des déductions sur les effectifs correspondants en personnel. La déclaration exacte de l'emplacement et des tableaux d'organisation et d'équipement (TOE) des unités complèterait avantageusement cette démarche. Et pour confirmer la véracité des déclarations, il conviendrait d'exécuter au hasard des inspections périodiques et sur bref préavis.

L'estimation du nombre d'armes et d'autres équipements déclarés dans les TOE et observables grâce aux MTN ou à des IP pourrait donc remplacer le comptage direct du personnel. N'oublions pas, cependant, que des effectifs et des moyens de combat importants pourraient être ajoutés aux unités sans qu'il y ait pour autant augmentation du nombre d'objets observables des catégories déclarées.